

16 - Ressources budgétaires - Fixation de divers tarifs pour la saison 2011-2012

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :

I - Installations sportives municipales, équipements sportifs et de loisirs, animation sportive

1. Tarifs pour la saison 2011/2012

Sur avis favorable de la Commission Sports-Enseignement, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs ci-après pour la saison sportive 2011/2012 :

	Saison 2010/2011	Saison 2011/2012	% augm.
1 - Installations sportives municipales			
Établissements scolaires de Besançon, collèges et lycées publics et privés : redevance horaire			
- Gymnases	9,80 €	9,90 €	1,02
- Petits Gymnases, Salles spécialisées	4,90 €	4,95 €	1,02
- Terrains	6,90 €	7,00 €	1,45
- Demi -Terrains	3,45 €	3,50 €	1,45
Traçage Peinture Grand Terrain	16,40 €	16,60 €	1,22
Traçage Plâtre Grand Terrain	8,70 €	8,80 €	1,15
Traçage Foot à 7	4,40 €	4,45 €	1,14
Traçage matches officiels des Clubs Bisontins	gratuité	gratuité	
2 - Plage de Chalezeule			
Entrées			
Tarif adulte	2,80 €	2,80 €	0
Tarif réduit, (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	2,00 €	2,00 €	0
Cartes 10 entrées			
Tarif adulte	19,00 €	19,00 €	0
Tarif réduit	12,00 €	12,00 €	0
Groupes (minimum 10 personnes)			
Tarif adulte	1,90 €	1,90 €	0
Tarif réduit	1,20 €	1,20 €	0
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	gratuité	gratuité	
Campeurs du terrain de Besançon-Chalezeule à raison d'une entrée par jour et par personne	gratuité	gratuité	
Bassin Location horaire	73,00 €	73,00 €	0
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	gratuité	gratuité	

	Saison 2010/2011	Saison 2011/2012	% augm.
3 - Piscine Mallarmé			
Entrées			
Tarif adulte	3,35 €	3,40 €	1,49
Tarif réduit (jeunes -18 ans, étudiants, soirée à thème avec animation)	2,20 €	2,20 €	0
Cartes 10 entrées			
Tarif adulte	25,00 €	25,30 €	1,20
Tarif réduit	15,60 €	15,60 €	0
Groupes (minimum 10 personnes)			
Tarif adulte	2,50 €	2,53 €	1,20
Tarif réduit	1,56 €	1,56 €	0
Cartes trimestrielles			
Septembre-novembre/décembre-février/mars-mai	47,50 €	48,00 €	1,05
Juin-août (valable juillet août à Chalezeule)	34,00 €	34,50 €	1,47
Scolaires			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,88 €	2,90 €	0,69
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,54 €	3,60 €	1,69
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,82 €	1,85 €	1,65
Apprentissage de la natation (14 séances d'une demi-heure, entrée comprise) TARIF UNITAIRE			
Leçons individuelles enfant ou adulte	11,00 €	11,20 €	1,82
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,90 €	3,95 €	1,28
numLeçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,90 €	3,95 €	1,28
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,50 €	6,60 €	1,54
Leçons collectives adulte	7,30 €	7,40 €	1,37
Attestation de natation			
Brevet 50 m - 100 m - apnée (individuel) entrée comprise		5,00 €	création
test Kayak (groupé) entrée comprise			
Aquagym			
Découverte (1 séance)	7,20 €	7,30 €	1,39
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,25 €	6,30 €	0,80
Bassin complet (pour 1 heure)			
Tarif de base	155,00 €	158,00 €	1,94
Tarif réduit	77,50 €	79,00 €	1,94

	Saison 2010/2011	Saison 2011/2012	% augm.
Lignes d'eau (pour 1 heure)			
Tarif de base	20,40 €	20,60 €	0,98
Tarif réduit	10,20 €	10,30 €	0,98
Compétitions du club local de natation (dans la limite de trois organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)			
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Bébés dauphins	122,00 €	122,00 €	0
Sèche-cheveux	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain	2,20 €	2,20 €	0
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
4 - Piscine La Fayette			
Entrées			
Tarif adulte	4,45 €	4,50 €	1,12
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans et étudiants)	3,15 €	3,15 €	0
Carte 10 entrées			
Tarif adulte	35,00 €	35,50 €	1,43
Tarif réduit	22,70 €	22,70 €	0
Groupes (minimum 10 personnes ou sur dérogation)			
Tarif de base adulte	3,50 €	3,55 €	1,43
Tarif de base enfant	2,27 €	2,27 €	0
Scolaires			
- Élèves des écoles primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée apprentissage de la natation)	2,88 €	2,90 €	0,69
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée apprentissage de la natation)	3,54 €	3,60 €	1,69
- Élèves des lycées, collèges de Besançon et des établissements scolaires hors Besançon (entrée seule)	1,82 €	1,85 €	1,65
Apprentissage de la natation (12 séances d'une demi-heure, entrée comprise)			
TARIF UNITAIRE			
Leçons individuelles enfant ou adulte	11,00 €	11,20 €	1,82
Leçons collectives enfant de + de 8 ans	3,90 €	3,95 €	1,28
Leçons collectives enfant de - de 8 ans en dehors des heures d'ouverture au public	3,90 €	3,95 €	1,28
Leçons collectives enfant de - de 8 ans pendant les heures d'ouverture au public (entrée adulte accompagnateur comprise)	6,50 €	6,60 €	1,54
Leçons collectives adulte	7,30 €	7,40 €	1,37

	Saison 2010/2011	Saison 2011/2012	% augm.
Attestation de natation			
Brevet 50 m - 100 m - apnée (individuel) entrée comprise test Kayak (groupé) entrée comprise		5,00 €	création
Aquagym			
Découverte (1 séance)	7,20 €	7,30 €	1,39
Carte 10 séances (tarif à l'unité)	6,25 €	6,30 €	0,80
Bassin complet (pour 1 heure)			
Tarif de base	202,00 €	205,00 €	1,49
Tarif réduit	101,00 €	102,50 €	1,49
Lignes d'eau (pour 1 heure)			
Tarif de base	37,00 €	37,50 €	1,35
Tarif réduit	18,50 €	18,75 €	1,35
Éveil matinal de 8 h à 9 h 15 le mardi et le jeudi	2,90 €	2,90 €	0
Compétitions du club local de natation (dans la limite de 3 organisations annuelles sur l'ensemble des installations nautiques)	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Sèche-cheveux	Gratuité	Gratuité	
Bonnet de bain	2,20 €	2,20 €	0
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	
5 - Patinoire La Fayette			
Entrées			
Tarif adulte	4,45 €	4,50 €	1,12
Tarif réduit (jeunes de moins de 18 ans, étudiants)	3,15 €	3,15 €	0
Carte 10 entrées			
Tarif adulte	35,00 €	35,50 €	1,43
Tarif réduit	22,70 €	22,70 €	0
Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques (entrée + location) (minimum 10 pers.)	4,35 €	4,40 €	1,15
Associations groupes, établissements scolaires en séances publiques (entrée séance patins gratuits) (minimum 10 personnes)	2,27 €	2,27 €	0
Accompagnateurs 1 pour 10 sauf dérogation pour établissements spécialisés	Gratuité	Gratuité	
Enfants de moins de 4 ans accompagnés par un adulte	Gratuité	Gratuité	
Location patins (public ou clubs)	2,90 €	2,90 €	0
Location patins (public ou clubs) séance du jeudi soir, du samedi matin et du dimanche matin	Gratuité	Gratuité	
Visiteurs adultes ou parents accompagnateurs qui ne patinent pas	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2010/2011	Saison 2011/2012	% augm.
1^{ère} Glisse enfants (jeudi 18 h 30-19 h 30)			
- Tarif unitaire	4,60 €	4,60 €	0
- 10 séances	41,00 €	41,00 €	0
1^{ère} Glisse adultes (jeudi 18 h 30-19 h 30)			
- Tarif unitaire	7,00	7,10	1,43
- 10 séances	61,00	61,50	0,82
Scolaires			
- Elèves des écoles maternelles et primaires de Besançon	Gratuité	Gratuité	
- Élèves des écoles maternelles de la CAGB (entrée + location)	1,36 €	1,37 €	0,74
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location)	2,07 €	2,09 €	0,97
- Élèves des écoles primaires de la CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,37 €	2,39 €	0,84
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location)	2,53 €	2,58 €	1,98
- Élèves des écoles primaires hors CAGB (entrée + location + apprentissage)	2,90 €	2,95 €	1,72
Autres établissements scolaires (entrée + location)	2,53 €	2,58 €	1,98
Affûtage	4,85 €	4,90 €	1,03
Lacets	2,60 €	2,60 €	0
Location horaire aux clubs bisontins (en cours de saison) (hors séances publiques)	38,00 €	38,50 €	1,32
Location journalière pour manifestation exceptionnelle (Spectacle, Holiday on Ice...)			
- Journée complète + soirée	3 740,00 €	3 790,00 €	1,34
- Forfait horaire	202,00 €	205,00 €	1,49
Location glace (2 heures) aux comités d'entreprises sauf vacances scolaires	400,00 €	405,00 €	1,25
Location glace (2 séances) aux comités d'entreprises (en séances publiques)	600,00 €	610,00 €	1,67
Location horaire aux clubs ou ligues extérieurs pour entraînements ou stages	90,00 €	91,00 €	1,11
Location horaire au club bisontin de hockey pendant la période estivale (août et début septembre)	50,00 €	50,50 €	1,00
Location horaire aux clubs bisontins de patinage pendant la période estivale (août et début sept.) minimum 10 personnes	4,65 €	4,70 €	1,08
Location mensuelle surfaceuse à privé	1 010,00 €	1 025,00 €	1,49
Location horaire à privé pour stage d'été (juillet -août)	78,00 €	79,00 €	1,28
A titre exceptionnel, il pourra être délivré, en nombre limité, des entrées gratuites	Gratuité	Gratuité	

	Saison 2010/2011	Saison 2011/2012	% augm.
6 - Animation sportive municipale			
Écoles de patinage et natation (année)			
- Bisontins	39,50 €	39,80 €	0,76
- Habitants de la CAGB	51,50 €	52,20 €	1,36
- Hors CAGB	75,40 €	76,50 €	1,46
Stages sportifs pendant les petites vacances scolaires, la séance - Patinage et natation			
- Bisontins	3,45 €	3,48 €	0,87
- Habitants de la CAGB	4,46 €	4,52 €	1,35
- Hors CAGB	6,60 €	6,70 €	1,52

2. Rémunération des Maîtres Nageurs

La Ville de Besançon organise des leçons de natation destinées à un public d'enfants ou d'adultes.

Ces leçons sont assurées en partie par les MNS de la Ville en dehors de leur temps de travail hebdomadaire. Ceci constitue pour eux un second emploi au sein de la collectivité. Les autres animateurs sont des agents titulaires du Brevet d'Etat des Sports Aquatiques et Nautiques recrutés spécifiquement pour cette activité.

Il est proposé de fixer la rémunération de ces agents dans le cadre des leçons de natation comme suit :

- leçon collective enfant : 2,60 €
- leçon collective adulte : 3,80 €
- leçon individuelle : 7,30 €
- Brevet natation : 2 €.

II - Vie des Quartiers

1 - Activités dans les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Planoise et Grette/Butte et Espace associatif et d'animation des Bains-Douches

Le maintien de la cohésion sociale constitue une des missions phares des structures d'animation. A ce titre leur offre de services s'appuie sur une politique tarifaire visant à favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, aux droits et aux savoirs du plus grand nombre.

Ces structures proposent des activités de loisirs éducatifs, culturels et sportifs, des accueils de loisirs et de jeunes ainsi que des animations plein air, pour un public enfants, jeunes et adultes.

La participation à ces activités fait l'objet d'une inscription, du paiement pour certaines d'entre elles et de l'acquisition d'une carte de Vie quotidienne.

Cette démarche ne s'impose pas pour l'offre d'animation déclinée dans le cadre de Vital'Été et des animations plein air dont l'accès est libre et gratuit.

1.1 - Intervention du quotient familial pour les adultes uniquement :

- **tranche 1** pour les foyers à faibles ressources (quotient < à 450 € par mois)
- **tranche 2** (quotient compris entre 450 à 988 € par mois)
- **tranche 3** (quotient > 988 et ≤ à 1 525 € par mois)
- **tranche 4** (quotient > à 1 525 €).

Majoration de 50 % pour les participants (adultes, jeunes et enfants) issus des communes ne faisant pas partie de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB).

1.2 - Mode de calcul du quotient familial : nombre de parts

Il est pris en compte le revenu fiscal de référence plutôt que la somme des revenus annuels bruts d'une part pour éviter toute erreur et d'autre part pour approcher au plus juste les revenus réels dont disposent les familles.

L'année d'imposition est 2009.

Calcul du quotient mensuel = revenu fiscal de référence / 12 (mois) / nombre de parts

Nombre de parts	Revenu fiscal de référence										
	1	1,5	2	2,5	3	3,5	4	4,5	5	5,5	6
Tranche 1	< 450 €	< 8 100 €	< 10 800 €	< 13 500 €	< 16 200 €	< 18 900 €	< 21 600 €	< 24 300 €	< 27 000 €	< 29 700 €	< 32 400 €
Tranche 2	de 450 € à 988 €	de 8 100 € à 17 784 €	de 10 800 € à 23 712 €	de 13 500 € à 29 640 €	de 16 200 € à 35 568 €	de 18 900 € à 41 496 €	de 21 600 € à 47 424 €	de 24 300 € à 53 352 €	de 27 000 € à 59 280 €	de 29 700 € à 65 208 €	de 32 400 € à 71 136 €
Tranche 3	> 988 € et < ou = à 1 525 €	> 17 784 € et < ou = à 27 450 €	> 23 712 € et < ou = à 36 600 €	> 29 640 € et < ou = à 45 750 €	> 35 568 € et < ou = à 54 900 €	> 41 496 € et < ou = à 64 050 €	> 47 424 € et < ou = à 73 200 €	> 53 352 € et < ou = à 82 350 €	> 59 280 € et < ou = à 91 500 €	> 65 208 € et < ou = à 100 650 €	> 71 136 € et < ou = à 109 800 €
Tranche 4	> 1 525 €	> 27 450 €	> 36 600 €	> 45 750 €	> 54 900 €	> 64 050 €	> 73 200 €	> 82 350 €	> 91 500 €	> 100 650 €	> 109 800 €

Au-delà de 6 parts : ajouter une demi-part supplémentaire

Dans le tableau a été introduite la notion de nombre de parts fiscales plutôt que le nombre d'enfants, ceci permet de prendre en compte la diversité des situations familiales notamment les familles monoparentales et les charges liées au handicap.

1.3 - Carte de Vie Quotidienne obligatoire

Cette carte peut être délivrée indifféremment dans les Médiathèques, Cyber.Bases et Maisons de Quartier et Espace d'Animation. Elle donne accès à ces trois services.

Tarifs :

Plein tarif : adulte : 8 €

Tout public hors agglomération du Grand Besançon : 18 €

*** Tarif réduit :** adulte bénéficiant des minima sociaux : 4 €

Gratuit : jeunes de moins de 18 ans et jeunes titulaires de la carte Avantages Jeunes

Remplacement de la carte de Vie Quotidienne en cas de perte : 8 €

** Définition des minima sociaux :*

- RSA socle et RSA socle majoré, le RSA activités
- l'allocation de solidarité spécifique au titre du chômage
- le FNS au titre de l'invalidité ou de la vieillesse

Le demandeur devra fournir un justificatif de ces différents revenus assurant qu'il en est bien bénéficiaire au moment de son inscription.

1.4 - Tarification saison 2011/2012 (du 1/09/2011 au 31/08/2012)

a) Inscriptions et facturation

L'inscription est acquise dès lors que le demandeur a fourni tous les justificatifs nécessaires :

- Justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Avis d'imposition 2009 ou carte avantage jeunes ou notification d'attribution des minima sociaux,
- Numéro d'allocataire CAF quel que soit l'activité ou l'âge du demandeur (donnée indispensable pour permettre les projections tarifaires pour la saison prochaine).

et le cas échéant

- Bons CAF,
- Carte de vie Quotidienne en cours de validité,
- Certificat médical autorisant la pratique sportive.

A l'inscription, l'utilisateur s'engage pour l'année (ou pour un trimestre selon l'activité) avec possibilité de paiement de l'activité en 3 fois. Pour les activités annuelles, l'utilisateur n'a pas la possibilité d'arrêter l'activité à la fin d'un trimestre, ou parce qu'il n'a pas assisté au cours, sauf changement de situation motivé (emploi, santé, déménagement,...) et notifié par courrier. Tout trimestre commencé reste dû.

Certaines activités peuvent être limitées à un trimestre, afin de permettre une plus grande rotation du public.

Afin de réguler les listes d'attente il est proposé de limiter les inscriptions à une seule activité par enfant ou adulte. Une deuxième inscription pourra s'envisager, sur liste d'attente uniquement.

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter une activité si le nombre de participants est insuffisant.

En cas d'annulation d'une activité du fait de l'organisateur, la facturation du trimestre ou des trimestres correspondants ne sera pas établie ou sera annulée.

A l'inverse une personne intégrant l'activité en cours d'année se verra facturer : après le 31 décembre 2011 : deux trimestres, après le 31 mars 2012 : un trimestre.

b) Activités de loisirs de la saison 2011/2012 (du 19/09/2011 au 15/06/2012)

Cotisation trimestrielle		1 h / semaine	1 h 30 / semaine	2 h / semaine
Tarif réduit	moins de 18 ans minima sociaux - Carte Avantage Jeunes	8 €	9 €	10 €
Tarif 1	Quotient inférieur à 450	12,50 €	16,50 €	20,00 €
Tarif 2	Quotient compris entre 450 et 988	20,00 €	25,50 €	31,50 €
Tarif 3	Quotient supérieur à 988 et inférieur ou égal 1 525	27,00 €	35,00 €	43,00 €
Tarif 4	Quotient supérieur à 1 525	41,50 €	52,50 €	66,00 €
Public hors CAGB : majoration de 50 %				

c) Accueil de loisirs

Tarifcation à l'heure

Année scolaire : les mercredis - inscription à la journée ou au mois - facturation mensuelle ou trimestrielle.

Vacances scolaires : inscription à la journée ou à la semaine - facturation mensuelle ou trimestrielle.

Application du tarif 1 pour les enfants inscrits par le Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asiles (CADA).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

• **Accueil de loisirs sans repas = prix de l'heure x nombre d'heures**

PRIX ACCUEIL DE LOISIRS SANS REPAS (par heure)

	avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,60	0,50	1,00
Tranche 2	0,70	0,60	1,10
Tranche 3	0,80	0,70	1,20
Tranche 4	0,90	0,80	1,30

* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit par exemple pour la Tranche 1 : 0,10.

• **Accueil de loisirs avec repas = prix de l'heure x nombre d'heures + prix du repas**

PRIX ACCUEIL DE LOISIRS AVEC REPAS (par heure)

	Avec Bons*	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	0,70	0,60	1,10
Tranche 2	0,80	0,70	1,20
Tranche 3	0,90	0,80	1,30
Tranche 4	1,00	0,90	1,40

* Avec Bons CAF : déduction de 0,50 € : soit par exemple pour la Tranche 1 : 0,20.

Prix du repas :

	Avec Bons	Alloc. CAF sans bons	Non allocataire
Tranche 1	1,60	2	2,50
Tranche 2	1,70	2,10	2,60
Tranche 3	1,80	2,20	2,70
Tranche 4	1,90	2,30	2,80

- **Séjours mini camp intégrés à l'Accueil de Loisirs (3 nuitées maxi)**
= base de 10 h et deux repas par jour.

- **Déduction des aides CAF et MSA**

Les familles bénéficiant de bons d'«Aide aux Temps Libre» de la CAF se verront diminuer d'autant le montant du bon/heure du coût horaire (maximum pris en compte : 8 heures par jour) - idem pour la MSA.

En 2011, les bons sont, en fonction des quotients familiaux des organismes :

- CAF avec repas : 0,50 €/heure
- CAF sans repas : 0,50 €/heure
- MSA avec repas : de 4 € à 7 € / jour
- MSA sans repas : de 3 € à 6 € / jour

Leurs montants sont révisés chaque 1^{er} janvier par la CAF de Besançon et la MSA du Doubs.

Les tarifs calculés seront arrondis au ½ euro ou à l'euro le plus proche.

Tarifs applicables **dès les vacances d'été 2011.**

d) Accueil de jeunes (14 - 17 ans)

Période scolaire (de septembre 2011 à juin 2012)

- Accès aux Accueils de Jeunes :

Carte de Vie quotidienne (gratuite) + carte «Accueil Jeunes» : 5 €
pour une année 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 permet d'accéder aux accueils de jeunes durant les heures d'ouverture.

- Sorties :

Tarifs identiques à ceux appliqués aux sorties familiales + carte «Accueil Jeunes».

- Activités à la carte ½ journée :

Tarifs identiques à ceux appliqués aux stages jeunes et adultes à la ½ journée + carte «Accueil Jeunes».

- Autres activités spécifiques :

La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons CAF et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche) + carte «Accueil Jeunes».

Pour toutes les activités : Public hors CAGB : majoration de 50 %.

e) Séjours

Selon la réglementation en vigueur des accueils de mineurs, les séjours sont organisés différemment s'ils sont organisés à partir de l'accueil déclaré (accueil de loisirs ou accueil de jeunes -+ 4 ans -) ou organisés directement comme un séjour à part entière. Le séjour court accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée comprise entre 1 et 3 nuits.

Le séjour de vacances (précédemment dénommé «centre de vacances» ou «colonie de vacances») accueille au moins 7 enfants et/ou adolescents pour une durée minimale de 4 nuits.

Depuis 2010, le type de séjours et donc de tarification peut être différent selon son organisation.

- Séjours courts ou de vacances (mini camps - camps) hors accueil de loisirs**Tarifs :**

La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons «Aides aux Temps Libres» CAF et MSA et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

- Séjours courts ou de vacances (mini camps - camps) rattachés ou en dehors de l'accueil de jeunes**Tarifs :**

La participation est égale à 25 % de la prestation offerte y compris coût du transport, déduction faite des bons «Aides aux Temps Libres» CAF et MSA et hors frais de personnel (arrondi au ½ euro ou à l'euro le plus proche).

Public hors CAGB : majoration de 50 %.

f) Stages jeunes et adultes et activités ponctuelles

STAGES JEUNES ET ADULTES à la ½ journée					
<u>Coût de revient du stage intégral</u>					
1 € à 500 €		De 500 € à 1 000 €		Au-delà de 1 000 €	
<u>Tarif de la ½ journée</u>					
Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit	Tarif Normal	Tarif Réduit
3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
Tout public hors CAGB : tarif majoré de 50 %					

Tarif réduit = Moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes.

Tarifs applicables **dès les vacances d'été 2011.**

g) Sorties familiales, randonnées ou activités sportives, de loisirs ou de découvertes ponctuelles

SORTIES FAMILIALES (ne dépassant pas la journée)						
COUT DE REVIENT						
	de 1 € à 500 € CATEGORIE A		500 € à 1 000 € CATEGORIE B		Au-delà de 1 000 € CATEGORIE C	
Effectif familial Nombre de participants	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*	Tarif normal	Tarif réduit*
1 personne	3 €	1,50 €	6 €	3 €	9 €	4,50 €
2 personnes	5 €	2,50 €	10 €	5 €	15 €	7,50 €
3 personnes	7 €	3,50 €	14 €	7 €	21 €	10,50 €
4 personnes	9 €	4,50 €	18 €	9 €	27 €	13,50 €
5 personnes	11 €	5,50 €	22 €	11 €	33 €	16,50 €
6 personnes	13 €	6,50 €	26 €	13 €	39 €	19,50 €
par personne supplémentaire	+ 2 €	+ 1,00 €	+ 4 €	+ 2 €	+ 6 €	+ 3,00 €

* Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la carte Avantages Jeunes.
La situation de l'adulte accompagnant détermine le type de tarif.
Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal.
Public hors CAGB : majoration de 50 %.
Ce tarif dégressif est strictement réservé aux familles d'un seul et même foyer fiscal. Il ne s'applique pas aux groupes.

Tarifs applicables dès **les vacances d'été 2011.**

h) Accès à la culture

ACCES A LA CULTURE			
Prix par spectacle dans les Maisons de Quartier			
	Tarif normal	Tarif réduit	Exonération
Tarif par personne	3 €	1,50 €	Pour les moins de 4 ans

Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la Carte Avantage Jeunes

* NB : certains spectacles peuvent être gratuits et une exonération peut être appliquée à titre d'invitation sur un certain nombre d'entrées.

ACCES A LA CULTURE / SORTIES CULTURELLES			
Prix par spectacle			
	Tarif normal	Tarif réduit	Exonération
Tarif par personne	3 €	1,50 €	Pour les moins de 4 ans
Tarif réduit : moins de 18 ans ou bénéficiaires des minima sociaux ou de la Carte Avantage Jeunes. Majoration de 2 € par personne pour les non adhérents en tarifs réduits et de 4 € par personne pour les non adhérents en tarif normal. Public hors CAGB : majoration de 50 %.			

i) Tarifs spécifiques

- **Accompagnement à la scolarité** : carte de Vie Quotidienne.
 - **Spectacles danses de fin d'année** : participation aux frais de costumes : 4 €.
 - **Vente de produits, vente aux usagers** au prix de revient des réalisations des différents ateliers (photos, films...) arrondi au ½ € ou à l'euro le plus proche.
 - **Animations plein air** : participation libre et gratuite, pas de carte de Vie quotidienne. Exceptionnellement, une participation aux dépenses pourra être demandée en cas de sortie organisée, sur la base de 25 % des coûts de prestation pris en charge par la Ville, hors frais de personnel (arrondi au ½ € ou à l'euro le plus proche), public hors CAGB + 50 %.
 - **Accueil parents/enfants pour les 4 structures** :
 - carte de Vie Quotidienne pour les parents et les enfants
 - participation aux animations ponctuelles sur la base des tarifs «stages ou sorties familiales» paragraphes g - h - i
 - public hors CAGB : majoration de 50 %
 - L'accueil des groupes (classes, accueils de loisirs, assistantes maternelles,...) hors projet commun ou visite découverte : forfait : 15 €/an. Public hors CAGB : tarif majoré de 50 %.
 - Prêt de jeux : carte de Vie Quotidienne
 - Facturation des jeux, CD ROMS, CD musique comptine, livres, revues non rendus ou abîmés :
 - . petits jeux, revues, livres, grands jeux, CD ROMS, CD musique comptine, beaux livres : remplacer l'objet à l'identique.
 - **Activités couture/bricolage** :
 - **MQ Planoise et Grette / Butte séance avec fournitures** : carte de Vie Quotidienne + 15 € de forfait hors fournitures - payable par trimestre
 - **MQ Montrapon / Fontaine Ecu** : carte de vie quotidienne - Toutefois l'activité se déroule sans encadrement régulier. Une participation sur la base des tarifs «stages paragraphe g» peut être demandée si un intervenant est programmé.
 - Public hors CAGB : majoration de 50 %**
 - **Activités Mosaïque** : 5 €/ trimestre (fournitures comprises) + carte de vie quotidienne
 - **Evènement «Energie Jeunes»** : restauration du 9 septembre 2011
- Prix du repas : 5 € pour les titulaires de la carte Avantages Jeunes et 8 € pour les autres.

j) Tarif photocopies / Impression

- * 0,15 € la photocopie (tarif unitaire pour format A3 ou A4) tarif identique à 2007 et fax
- * 0,30 € la photocopie recto-verso

En aucun cas, les Maisons de Quartier et l'Espace d'Animation ne peuvent délivrer des billets ou tickets d'entrée à des établissements (piscine, patinoire, concert, bowling,...) pour des individuels hors activité organisée et encadrée par les animateurs.

Pour des événements ou manifestations ponctuels de courte durée, M. le Maire est autorisé à fixer par arrêté municipal les tarifs correspondants. Il en sera rendu compte au Conseil Municipal.

2 - Rémunération des animateurs et directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances d'été 2011

Durant l'été, les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte, Planoise et l'Espace Associatif et d'Animation des Bains Douches mettent en œuvre différentes actions d'animation (accueils de loisirs, séjours mini-camps, accueils de jeunes). La Coordination Jeunesse & Inter'Agés organise également des activités d'été en direction des jeunes «Été Jeunes» et des espaces d'animation à Vital'été.

Pour mener à bien ces activités, ces structures sont amenées à recruter des animateurs occasionnels. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les modalités de rémunération (rémunération brute hors charges et hors congés payés) suivantes :

2.1 - Accueil de loisirs - Accueils de jeunes - Animations familiales plein air/Un été dans ma Ville - Anim'été jeunes

Les animateurs qui participent aux accueils de loisirs et des jeunes seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

(* selon la réglementation en vigueur du Ministère de l'Education Nationale et Jeunesse).

- Journée complète avec repas :	52,60 €
- Journée complète sans repas :	42,08 €
- ½ journée :	31,56 €

- **Animateur non diplômé* :**

- Journée complète avec repas :	39,96 €
- Journée complète sans repas :	31,97 €
- ½ journée :	23,98 €

Les modalités de rémunération sont applicables également aux journées de préparation qui ont lieu en juin et juillet 2011.

- **Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes* (animateur diplômé BAFD ou équivalent*) :**

- journée complète avec repas :	65,26 €
- journée complète sans repas :	52,21 €
- ½ journée :	39,16 €

2.2 - Séjours courts et longs (Mini-camps, camps)

Les animateurs qui participent aux séjours seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

5 jours 4 nuits :	368,20 €
4 jours 3 nuits :	289,30 €
3 jours 2 nuits :	210,40 €
2 jours 1 nuit :	131,50 €

- **Animateur non diplômé* :**

5 jours 4 nuits :	279,72 €
4 jours 3 nuits :	219,78 €
3 jours 2 nuits :	159,84 €
2 jours 1 nuit :	99,90 €

- **Directeur des Accueils de Loisirs* ou référent animateur Accueil de Jeunes* (animateur diplômé BAFA ou équivalent*) :**

5 jours 4 nuits :	456,82 €
4 jours 3 nuits :	358,93 €
3 jours 2 nuits :	261,04 €
2 jours 1 nuit :	163,15 €

2.3 - Activités et «Vital'Eté»

Les animateurs - loisirs qui participent aux activités d'«Eté jeunes» seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- **Pitchouns :**

- **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

(* selon la réglementation en vigueur du Ministère de l'Education Nationale et Jeunesse).

- 6 jours :	252,48 €
-------------	----------

- **Animateur non diplômé* :**

- 6 jours :	191,82 €
-------------	----------

- **Arts & Créations :**

- **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent*) :**

(* selon la réglementation en vigueur du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives).

- 6 jours :	252,48 €
-------------	----------

- **Animateur non diplômé* :**

- 6 jours :	191,82 €
-------------	----------

III - Bibliothèques**A. Droits d'abonnement tout support****a) Abonnement annuel :**

	Tarifs du 1/01/2011 au 31/08/2011	Tarifs du 1/09/2011 au 31/08/2012	% Augm.
. Moins de 18 ans : Besançon et Grand Besançon Autres	Gratuit 18,00 €	Gratuit 18,00 €	0
. A partir de 18 ans : Besançon et Grand Besançon Autres	8,00 € 18,00 €	8,00 € 18,00 €	0
- Besançon et Grand Besançon, bénéficiaires des minima sociaux détenteurs de la Carte Avantage Jeune (CAGB et hors CAGB)	4,00 € Gratuit	4,00 € Gratuit	0
- Associations et institutions de Besançon exclusivement : sur autorisation du directeur des bibliothèques, après avoir complété le formulaire disponible dans chaque bibliothèque	Gratuit	Gratuit	

b) Facturation des documents non rendus :

- Livres de poche, livres d'enfant, BD, revues	12,00 €	12,00 €	0
- Nouveaux romans, essais documentaires, CD, livres, partitions	20,00 €	20,00 €	
- Beaux livres, ouvrages reliés avec planches, DVD	50,00 €	50,00 €	

c) Remplacement d'une carte perdue :

- Carte de bibliothèque	1,50 €	1,50 €	0
- Carte de vie quotidienne	8,00 €	8,00 €	

B. Droits pour reproductions**a) Impression et photocopie : Y compris d'après microfilm ou image numérisée sur papier A4.**

. noir et blanc (unité)	0,15 €	0,15 €	0
. couleur (unité)	0,30 €	0,30 €	
. cartes nominatives			0
- 20 unités	3,00 €	3,00 €	
- 40 unités	6,00 €	6,00 €	
- 60 unités	9,00 €	9,00 €	
. frais de port	1,50 €	1,50 €	0

b) Images numériques : format jpeg ou pdf

Usage : reproductions de travail. Images numérisées fournies sur CD, par courriel ou par transfert de fichiers (FTP), tous frais compris.

Les images déjà disponibles en ligne, dans le catalogue des documents numérisés, sont gratuitement téléchargeables (voir conditions d'utilisation sur le site).

	Tarifs au 1/01/2011	Tarifs au 1/07/2011	% Augm.
de 1 à 5 images (par courriel)	gratuit	gratuit	0
de 1 à 40 images	6 € (forfait)	6 € (forfait)	0
de 41 à 100 images	0,15 € l'unité	0,15 € l'unité	0
au-delà de 100 images	15 € + 5 € par tranche de 100 vues	15 € pour 100 vues et 5 € par tranche de 100 vues supplémentaires : * de 101 à 200 vues : 15 € + 5 € = 20 € * de 201 à 300 images : 15 € + 5 + 5 = 25 €, etc.	0

c) Images numériques : format tif

Usage : reproductions pour publication. Images numérisées fournies sur CD, DVD ou par FTP.

Editeurs universitaires ou associatifs	Tarif des images au format jpeg	Tarif des images au format jpeg : à partir de 6 €	0
Autres éditeurs	20,00 € l'unité	20,00 € l'unité	0

d) Prêt inter bibliothèques Ouvrages :

Union Européenne (jusqu'à 500 g)	Forfait 7 €	Forfait 7 €	0
Hors Union Européenne et au-delà de 500 g dans l'Union Européenne	Coût réel de l'envoi	Coût réel de l'envoi	0

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces tarifs.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 2 et 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.